

La stratégie de Lisbonne pour la société et l'économie de la connaissance
par Hubert BOUCHET - 9 mars 11h30

Hubert Bouchet est ingénieur en agriculture et diplômé du Conservatoire national des arts et métiers. Il est secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière (UCI-FO) et à ce titre, membre du Conseil économique et social (CES). Il est rapporteur pour les travaux 3 intitulés « L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir » et pour les travaux 4 intitulés « La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ».

Vice-président délégué de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Alternativement président et vice-président du CEFIPA (Centre de formation d'ingénieurs par alternance). Président de l'association « les amis du cesi ».

« La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne »

Les travaux du CES français sur la société de la connaissance s'inscrivent dans une démarche initiée par Paul Delouvrier il y a une vingtaine d'année sur le rôle grandissant de l'immatériel dans l'économie et la société. Trois premiers rapports traitaient de l'immatériel¹. Le Conseil économique et social européen (CESE) a consulté le CES pour rendre un avis sur le « cheminement vers la société européenne de la connaissance » en vue du sommet européen du printemps 2006.

L'avis du CESE du 14 décembre 2005 « Le cheminement vers la société européenne de la connaissance – La contribution de la société civile organisée à la stratégie de Lisbonne » est téléchargeable sur le site du CESE (<http://www.esc.eu.int/>)

L'Avis du CES du 25 octobre 2005 « La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne » est téléchargeable sur le site du CES (<http://www.ces.fr/>)

L'idée de concevoir une stratégie de croissance au service du plein emploi participe de la progression de la construction de l'Union européenne.

Justement placée au cœur de l'avenir, la notion de « société de la connaissance » qui dépasse celle d'économie de la connaissance et l'englobe doit être un « impératif catégorique ».

Le Conseil économique et social considère qu'elle représente **un état d'esprit** qui doit se diffuser dans l'ensemble de la société dont le fondement est **l'acquisition des savoirs tout au long de la vie**, chacun étant installé dans **une perpétuelle situation « d'apprenance »**. Tous les outils, etc... sont à mettre en œuvre et, aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour **objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité**.

Afin de permettre le développement d'un « espace européen de la connaissance », le Conseil économique et social propose que :

- la recherche prenne rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Ses moyens sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles ;
- une politique économique européenne soit mise en œuvre, portant autant sur les secteurs producteurs de biens que sur les services, en faveur, particulièrement des petites voire très petites entreprises ;
- la promotion des organisations « apprenantes » soit faite. Prenant appui sur le développement des « TIC », la révolution immatérielle engendre de profondes mutations dans l'organisation de la production et du travail. La transmission et la valorisation des connaissances justifient l'introduction pour toute activité productive d'une véritable stratégie de leur management et la mise en place de systèmes intelligents capables d'adaptation et d'ajustement permanents.

Plus généralement tout ce qui concourt à la connaissance doit être l'objet d'attention particulière pour qu'il n'existe pas de maillon faible.

¹ L'investissement intellectuel : facteur de modernisation de l'industrie française (1989) ; Les leviers immatériels de l'activité économique (1994) ; L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel (2004). Ces rapports avis sont téléchargeables sur le site du CES : <http://www.ces.fr/>

Extraits de l'Article de Alain Beuve-Méry - Le Monde du 25/10/05 : Le CES rappelle à la France les enjeux de la « stratégie de Lisbonne » - Le Conseil économique et social mise sur la société de la connaissance

Hors la société de la connaissance, point de salut ! S'il n'intègre pas cette règle fondamentale, le salarié d'aujourd'hui et a fortiori celui de demain risquent de se retrouver exclus. Pis ! ils pourraient même devenir superflus, c'est-à-dire au sens littéral du terme, ne plus être strictement nécessaire. La « superfluité », stade suprême de l'exclusion, telle est la conclusion forte et alarmante à laquelle est parvenu Hubert Bouchet, rapporteur au nom de la « section des activités productives, de la recherche et de la technologie » du CES, d'un projet d'avis sur « la société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne » qui sera discuté, mardi 25 octobre au palais d'Iéna.

[...]

Dotée d'un calendrier et d'indicateurs précis, la « stratégie de Lisbonne », définie lors du Conseil européen du printemps 2000 prévoyait que l'Union européenne atteigne à l'horizon 2010 « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de soutenir une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une meilleure cohésion sociale* ».

A mi-calendrier, on en est encore loin. Chaque état a d'abord privilégié la poursuite de ses politiques antérieures ; Ainsi, alors qu'une des clés de l'avenir repose sur l'accroissement des moyens mis au service d'une politique européenne de recherche et développement et sur la mutualisation des efforts, plus de 70 % des budgets de recherche restent nationaux.

[...]

Le fil rouge des recherches conduites par M. Bouchet est la lente, progressive mais irréductible ascension de l'immatériel dans la mise en œuvre de la production humaine. Les actes de la vie et du travail s'inspirent d'une logique qui trouve sa matrice dans l'immatériel. Dès 1994, il démontrait que le producteur de lait était au cœur « *d'un processus d'intensité technique croissante* ». L'environnement de l'animal, son suivi de l'alimentation jusqu'à la production, demande des qualifications en matière de culture et de protection des plantes, de gestion d'entreprise, de commercialisation, etc. qui font de « *l'agriculteur, un travailleur de l'intelligence* ». La même démonstration est réalisée pour l'industrie automobile, ainsi que pour le secteur des services.

L'investissement immatériel gagne du terrain. « *A l'historique localisation de l'activité, là où se trouvaient des ressources du sol et du sous-sol, base des avantages comparatifs, succède progressivement une dynamique de localisation dans laquelle la disposition de centres de ressources intellectuelles, base des avantages compétitifs, joue en facteur principal d'attractivité* », constate M. Bouchet. C'est l'usage optimal de la matière grise qui est désormais recherché, quelque soit le secteur d'activité.

L'économie de la connaissance articule les savoirs individuels en réseaux. Les ressources stratégiques deviennent pour la collectivité celles de la connaissance. Dans cette perspective, la décision de porter en 2010, l'effort européen de rechercher à 3% de son produit intérieur brut (contre 1,9 % en 2003) constitue un objectif à poursuivre.

Reste que cette société de la connaissance est tranchante et promet de créer des laissés-pour-compte, sauf si les défis concernant la culture, les sciences et l'éducation sont relevés. Le fait d'apprendre doit être placé au « *rang d'impératif catégorique pour chacun* » poursuit M. Bouchet. Or, la situation de l'école primaire et l'enseignement supérieur français constituent actuellement deux maillons faibles. En France, seuls 37 % d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur alors que la moyenne est de 51 % dans les pays de l'OCDE.

Voilà les enjeux pour les pouvoirs publics. Car « *de la qualité du pacte de confiance dépendra la vigueur du résultat, tant il est assuré que la coercition est d'autant plus contre-productive qu'elle concerne la mobilisation des capacités intellectuelles et la volonté de chacun* », conclut M. Bouchet.